

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2013

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/03/2013
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Recrutement d'un ouvrier saisonnier
6. Participation pour non réalisation d'aire de stationnement
7. Rapport de la Commission d'appel d'offres
8. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les conseillers sauf Monsieur Noël ROTH qui a donné procuration à Monsieur Dominique MOCHEL, Monsieur Philippe JUNGER qui a donné procuration à Monsieur Yves OHLMANN, Monsieur Claude FESSMANN qui a donné procuration à Monsieur Didier KNIPPER, Monsieur Rolph RIEDINGER, absents excusés, Monsieur Régis JUNG et Madame Sandie VOLTZENLUGEL absents non excusés.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28/03/2013

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions

- 30.03.2013 Réunion festival open air
- 07.04.2013 Référendum
- 08.04.2013 Réunion du Bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 09.04.2013 Soirée de l'école municipale de musique
- 15.04.2013 Réunion de la commission d'ouverture des plis
- 15.04/2013 Réunion de la commission des bâtiments.
- 16.04.2013 Ouverture des plis berges de la Zorn
- 20.04.2013 Assemblée Générale des Chasseurs du Bas-Rhin
- 23.04.2013 Réunion commission d'information
- 24.04.2013 Réunion festival open air
- 25.04.2013 Réunion publique d'information
- 26.04.2013 Réunion relative au dossier du Moulin de la Zorn

Le Maire présente au conseil municipal le projet de restructuration des sanitaires à l'école maternelle qui se montera à environ 30 000,- €. Cestravaux seront effectués durant les grandes vacances. La commission des bâtiments a émis un avis favorable. Il sera présenté prochainement à la commission Scolaire et Petite enfance.

- Permis de construire :

NEANT

-Agenda

28.04.2013 Invitation du FC Geudertheim
01.05.2013 Marché aux fleurs
02.05.2013 Visite du Sous-Préfet
09.05.2013 Fête paroissiale
18.05.2013 Journée plantations

B) Communications de Madame Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Adjointe au Maire

05.04.2013 Réunion de la commission d'aménagement
07.04.2013 Référendum
18.04.2013 Réunion de la Municipalité
20.04.2013 Permanence Mairie
23.04.2013 Réunion de la Commission d'information
24.04.2013 Réunion de la commission d'information de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
25.04.2013 Réunion publique d'information

C) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire

05.04.2013 Commission Aménagement et Fleurissement
07.04.2013 Référendum
13.04.2013 Permanence mairie
15.04.2013 Commission d'ouverture de plis
15.04.2013 Commission Bâtiments
18.04.2013 Réunion de la municipalité
25.04.2013 Réunion publique
26.04.2013 Elaboration du plan du marché aux fleurs.

D) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire

03.04.2013 85^{ème} Anniversaire de Madame Emilienne GLATH
07.04.2013 Référendum
09.04.2013 Réunion du conseil de fabrique
15.04.2013 Réunion de la commission des bâtiments
18.04.2013 Réunion de la municipalité
20.04.2013 Noces d'or des époux Charles et Jeanne KAUFFMANN

E) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

30.03.2013 Réunion Open Air
05.04.2013 Réunion Commission Aménagement et Fleurissement
07.04.2013 Référendum
09.04.2013 Réunion du Conseil Général concernant le TAD (transport à la demande)
09.04.2013 Audition de l'Ecole de Musique
10.04.2013 Réunion Basse Zorn Live
15.04.2013 Commission Bâtiments
18.04.2013 Réunion Municipalité
24.04.2013 Réunion Open Air
25.04.2013 Réunion Publique
26.04.2013 Après-midi rangement mairie

F) Communications de Monsieur Patrick LUTZ, Adjoint au Maire

02.04.2013 Réunion de chantier Aire de remplissage
09.04.2013 Réunion de chantier Aire de remplissage
15.04.2013 Réunion de la commission d'ouverture des plis
15.04.2013 Réunion de la commission des bâtiments
16.04.2013 Réunion de chantier Aire de remplissage
25.04.2013 Réunion publique

4. DROIT DE PREEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal conformément à la délibération du 06 mai 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Maître Frédéric GARNIER Notaire à Schiltigheim

Section 12 lieu-dit "Rue de la Rivière" parcelle n° 202/25 d'une contenance de 1,28 ares

- Maître Stephan DECK, Notaire à Sarrebourg

Section 8 lieu-dit "Rue du Chevreuil" parcelle n° 78/29 d'une contenance de 34,46 ares
Section 8 lieu-dit "Rue du Chevreuil" parcelle n° 107/30 d'une contenance de 8,11 ares

Maîtres Vincent LOTZ et Claudine LOTZ, Notaires associés à Pfaffenhoffen

Section 44 lieu-dit "21 rue des Potagers" parcelle n° 277 d'une contenance de 10,02 ares

Maître Valérie BIRY, Notaire à Weyersheim

Section 12 lieu-dit "Village" parcelle n°22 d'une contenance de 1,37 ares
Section 12 lieu-dit "Rue de la Rivière" parcelle n°23 d'une contenance de 1,74 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption

5. RECRUTEMENT D'UN OUVRIER SAISONNIER

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher un ouvrier saisonnier du 13 mai 2013 au 12 mai 2014 pour l'entretien des espaces verts.
La durée hebdomadaire de travail sera de 20 heures pour une rémunération mensuelle actuelle de 817,27 € (SMIC).

Cet emploi bénéficie d'une aide de l'Etat à raison de 20 heures hebdomadaires au taux de 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à embaucher un ouvrier saisonnier dans les conditions ci-dessus indiquées. Des crédits suffisants sont prévus au budget 2013.

6. PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

L'article 12 du règlement de chaque zone du Plan Local d'Urbanisme prévoit que les aires de stationnement devront correspondre aux besoins et à la fréquentation des constructions et installations à édifier ou à modifier. Ces aires de stationnement devront être réalisées en dehors des voies publiques, sur le terrain d'assiette de l'opération ou de son environnement immédiat.

Si un constructeur n'est pas en mesure de respecter les règles d'urbanisme relatives à la construction d'aires de stationnement sur son terrain, le Code de l'urbanisme lui donne la possibilité de satisfaire à ses obligations par :

- La réalisation d'aires de stationnement dans l'environnement immédiat du terrain de la construction
- L'obtention d'un contrat de concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation
- L'acquisition de places dans un parc privé existant ou en cours de réalisation.

Si aucune des solutions ci-dessus ne peut être envisagée, le bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable peut être tenu de verser à la commune une participation fixée par le conseil municipal, en vue de la réalisation des parcs publics de stationnement dans les conditions définies par l'article L. 332-7-1 du Code de l'urbanisme.

Le conseil municipal fixe la valeur forfaitaire d'une place de stationnement non réalisée. Le montant dû par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme est obtenu en multipliant cette valeur par le nombre de places de stationnement non réalisées.

Le montant de cette participation ne peut excéder 18.027,39 € par place de stationnement. Cette valeur fixée par la loi SRU de décembre 2000 est modifiée chaque année au 1^{er} novembre. Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la PNRAS à 5000,00 €/aire de stationnement non réalisée.

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1-2, L. 332-6-1, L. 332-7-1, R. 332-17 et suivants

CONSIDERANT les difficultés d'ordre technique, urbanistique ou architecturale rencontrés dans l'élaboration de certains projets de construction ou de réhabilitation, pour satisfaire à l'obligation de réaliser les places de stationnement exigés par le PLU

CONSIDERANT que de nombreux bâtiments dans le centre bourg notamment, qui pourrait faire l'objet de travaux de rénovation et de transformation, se heurteraient à cette exigence du PLU.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instituer la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) sur le territoire communal.
- **FIXE** le montant de cette participation à 5 000 € par place manquante sachant que cette participation sera actualisée chaque année sur la base de l'évolution du dernier indice du coût de la construction connu à la date du 1^{er} novembre.
- **AFFECTERA** les sommes qui seraient ainsi recueillies à la réalisation de parcs publics de stationnement.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire informe le conseil municipal de la décision d'attribution des marchés de la transformation de l'immeuble Le Waldeck lors de la séance d'ouverture des plis du 12 mars 2013 :

Lot n° 1	Démolition	GCM	62 670,40 € TTC
Lot n° 2	Gros œuvre	LEON	252 080,05 € TTC
Lot n° 3	Electricité-Zinguerie	SOPREMA	84 817,01 € TTC
Lot n° 4	Echafaudage	EST RA VALEMENT	6 896,14 € TTC
Lot n° 5	Menuiserie extérieure PVC	F.M.S.	34 000,00 € TTC
Lot n° 6	Isolation extérieure-Crépissage	EST RA VALEMENT	45 656,94 € TTC
Lot n° 7	Cloisons doublages plâtre	D.C.P. Plâtrerie	63 301,83 € TTC
Lot n° 8	Faux-plafonds	GEISTEL	19 192,62 € TTC
Lot n° 9	Menuiserie intérieure	SARLAT	34 205,60 € TTC
Lot n° 10	Chapes	DIPOL	17 584,62 € TTC
Lot n° 11	Carrelage-Faïence	DIPOL	36 204,67 € TTC
Lot n° 12	Revêtements de sol	JUNGER	36 931,12 € TTC
Lot n° 13	Serrurerie	SCHMITT-FRIDOLIN	80 721,97 € TTC
Lot n° 14	Peinture	J2P Renov Déco	19 255,60 € TTC
Lot n° 15	Ascenseur	OTIS	26 192,40 € TTC
Lot n° 16	Aménagement extérieur	GCM	48 444,28 € TTC
Lot n° 17	Electricité	KOESSLER	95 680,00 € TTC
Lot n° 18	V.M.C.	KUHN	34 229,94 € TTC
Lot n° 19	Chauffage	KUHN	151 765,06 € TTC
Lot n° 20	Sanitaire	KUHN	86 067,01 € TTC
Lot n° 21	Assainissement	A.E.V.A.	60 087,88 € TTC
TOTAL			1 295 985,14 € TTC

Le Maire demande au conseil municipal d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres et de l'autoriser à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

8. DIVERS

- Mur d'enceinte de la paroisse protestante

Le Maire informe Monsieur Didier KNIPPER qu'aucun document ne permet d'affirmer que le mur délimitant la propriété de la paroisse protestante rue du Presbytère appartiendrait à la commune de Geudertheim.

Prochaine réunion : 24 mai 2013